

Questions orales

En ces temps-ci, il y a des problèmes qui sont très difficiles. Nous sommes prêts à discuter avec l'actionnaire, avec le gouvernement du Québec, mais il y aura toujours plusieurs choses à discuter. Nous sommes toujours prêts à avoir des réunions comme celle qui aura lieu demain.

M. Michel Guimond (Beauport—Montmorency—Orléans, BQ): Monsieur le Président, la question que j'avais posée était relative au mandat.

Le ministre de l'Industrie peut-il confirmer si, au-delà d'un contrat de construction d'un nouveau traversier pour les Îles-de-la-Madeleine, on abordera la question des retombées du mégaprojet Hibernia, à la suite de l'injustice flagrante commise par le consortium d'Hibernia envers MIL Davie?

L'hon. John Manley (ministre de l'Industrie, Lib.): Comme toujours, monsieur le Président, avec les bloquistes, c'est un exemple de démagogie. Est-ce que le député est prêt à accepter le fait qu'hier, le député de Roberval a dit que c'était un processus de rationalisation et qu'il avait tort au sujet des faits? Il a mal présenté les faits quand il a dit que la rationalisation se faisait plutôt au Québec.

Est-ce que le député est prêt à accepter que premièrement, c'est la responsabilité du gouvernement du Québec, comme actionnaire de MIL Davie, de prendre position sur le plan de l'entreprise? Est-ce que les bloquistes pensent que le gouvernement du Québec n'est pas capable de régler les affaires de son entreprise, MIL Davie? S'ils pensent ça, ne pensent-ils pas également que le gouvernement du Québec n'est pas capable de régler les affaires de la province de Québec?

* * *

[Traduction]

LA LOI SUR LES PRÊTS AUX PETITES ENTREPRISES

M. Ian McClelland (Edmonton—Sud—Ouest, Réf.): Monsieur le Président, le gouvernement projette de hausser à 12 milliards de dollars la limite de prêts en vertu de la Loi sur les prêts aux petites entreprises. L'argent peut être utilisé pour les immobilisations, mais non pour les fonds de roulement.

Le rapport du Comité de l'industrie intitulé «Pour financer le succès de la PME» souligne que ce sont les fonds de roulement et non les immobilisations qui posent un problème. En fait, les institutions qui financent les immobilisations ont demandé au gouvernement de ne pas leur faire concurrence.

Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas suivi les recommandations de son propre comité en répondant aux besoins de fonds de roulement des petites entreprises, en particulier celles qui exportent, au lieu de faire concurrence aux sources actuelles de financement des immobilisations, et cela à grands frais pour les contribuables?

L'hon. John Manley (ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, il faut bien comprendre la proposition que nous avons présentée hier, qui indique clairement que les modifi-

cations proposées à la Loi sur les prêts aux petites entreprises ne coûteront rien au gouvernement.

Les frais additionnels que nous avons proposé d'imposer et le plafonnement des taux d'intérêt y contribueront. Nous avons indiqué que nous collaborerons avec les parties intéressées pour faire en sorte que les changements que nous apportons assureront le maintien d'un programme efficace qui permettra aux petites entreprises de combler leurs besoins et qui n'obligera pas les contribuables à supporter des coûts additionnels liés aux garanties d'emprunt.

Je signale également au député que nous avons relevé le plafond pour une raison bien simple. Au cours des 18 derniers mois, la demande d'aide des petites entreprises dans le cadre de ce programme a fait en sorte que nous avons atteint la limite de 4 milliards. C'est dire à quel point le programme est une réussite. Je crois qu'il a contribué directement aux 400 000 emplois qui ont été créés au Canada depuis un an.

M. Ian McClelland (Edmonton—Sud—Ouest, Réf.): Monsieur le Président, il n'est pas nécessaire d'être un génie pour comprendre que si on hausse le taux et qu'on abaisse le montant disponible, si on fait en sorte qu'il est plus facile pour les banques de reconduire leurs prêts en retard ou les prêts consentis à mauvais escient, les gens vont en profiter. Le problème est que nous faisons en sorte qu'il sera plus facile aux banques de s'enrichir.

Les contribuables canadiens subventionnent actuellement la Loi sur les prêts aux petites entreprises à raison de 100 millions de dollars par année. Le gouvernement propose d'imposer des frais de 1 p. 100 pour compenser les pertes futures anticipées. Toutefois, le comité de l'industrie a recommandé que les prêts aux petites entreprises garantis en vertu de la loi portent un taux d'intérêt proportionnel au risque.

• (1440)

Quelles garanties précises le ministre a-t-il prévues pour s'assurer que le programme ne devienne pas un énorme programme de subventions à l'intention des banques?

L'hon. John Manley (ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, il n'est pas nécessaire d'être un génie pour comprendre que si on veut qu'un programme gouvernemental fonctionne bien, il faut consulter les intéressés.

Le député soulève une question sérieuse. Je tiens à lui dire que je partage ses préoccupations quant à l'utilisation qui pourrait être faite du programme.

Le député sait sans doute que nous avons demandé à M. Allan Riding, professeur à l'Université Carleton, d'effectuer une étude du programme, étude qui a révélé que les changements apportés en 1993 ont donné lieu à une hausse des prêts d'au moins 60 p. 100 par rapport à ce qui aurait été accordé, et que ces prêts ont directement servi à la création d'emplois.

C'est la raison pour laquelle nous croyons que la chose la plus importante est de relever le plafond afin que le programme continue d'être aussi utile aux petites entreprises qu'il l'a été dans le passé. Nous entendons apporter les changements nécessaires. Je comprends ce que le député demande. Nous ne voulons pas que le programme serve à subventionner les banques et nous